

Augmentation de salaire et lois

Par kalon, le 05/12/2008 à 20:27

l'employeur peut il augmenter votre salaire sans en faire part au préalable à l'employé? Sachant que l'employé apprend son augmentation aprés sa démission? (il est en période d'éssai)

Par Visiteur, le 05/12/2008 à 21:04

bonjour et merci... ça vous parle ???

Par kalon, le 06/12/2008 à 19:47

Bonjour, pardon, j'ai pas l'habitude de ce genre de site. donc Svp si vous avez une réponse à me donner merci de me la communiquer.

Encore Dsl, ce n'est pas dans mes habitudes

Par Visiteur, le 08/12/2008 à 17:06

oui il peut... si l' augmentation était prévue et qu'elle concerne tous les salariés....(accord d'entreprise)

j'ai eu moi même une augmentation ce mois ci et je ne l'ai vu que sur ma fiche de paye....

Par kalon, le 09/12/2008 à 15:22 ok merci pour le renseignement